

Sainte Marie, le 31 octobre 2013

## **COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 29 octobre 2013**

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 29 octobre 2013 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

**Etaient présents** : RINGENBACH Philippe – GROSCLAUDE Denis – BISSOLI Michel - MARTIN Michel – BAINIER Georges - BIRRINGER Frédéric - BOYER Georges - GEORGE Jean-Claude - GLORIOD Gérard - GODAT Marie-Thérèse - GUERITTOT Geneviève -

**Absents excusés** : PARIS-JULLIEN Catherine - VIENNET Christian -

**Absentes** : BRESSON Béatrice - VALLAT Stéphanie

M. GROSCLAUDE Denis a été nommé secrétaire.

Information complémentaire, le prix de location des terrains communaux voté lors du dernier Conseil Municipal s'applique pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2014 comme indiqué dans l'arrêté préfectoral. Reste du compte rendu du 20 septembre 2013 approuvé à l'unanimité.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### **Commission Bois Agriculture**

##### **Lots de dépressage**

Dans la parcelle 18 « au Mont », en régénération naturelle, des lots de dépressage vont être proposés aux habitants, un lot par foyer.

Il s'agit de perches à couper de 8 à 15 cm de diamètre, pour éclaircir les semis naturels. Ces perches ont été griffées par l'ONF.

Les personnes intéressées devront venir s'inscrire à la mairie, sachant que l'attribution des lots se fera par tirage au sort.

La Commission propose 5 euros le lot.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **Commission voirie – assainissement**

##### **Offre EUROVIA pour reprise des chaussées communales**

La Commission propose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise EUROVIA.

Cette offre propose la réfection des routes communales avec l'intervention du camion blow patcher, qui comprend le nettoyage haute pression si nécessaire, l'injection d'une émulsion et d'un gravillonnage sur une épaisseur maximale de 10 cm.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis d'un montant de 2530 € HT, soit 3025.88 € TTC.

#### **Commission Permis de Construire**

##### **En cours**

##### **DP :**

**M. GALLIANO Jacky, 10 rue des Moulins à Vent, pose d'une véranda.**

##### **Retour DDT :**

##### **DP :**

**M. ROUSSEY Pascal, 31 bis Grande Rue, pose de deux fenêtres de toit, ACCORDE le 24/09/2013.**

### **Commission Affaires scolaires – Péricolaire**

A titre d'information, le péricolaire a atteint le nombre de cinquante enfants pour la cantine.

### **Commission Bâtiments – Cimetière**

*Remplacement de la plaque de chauffe sur la cuisinière de la salle des associations.*

Suite au dysfonctionnement de la plaque de chauffe sur la cuisinière de la salle des associations, Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise Install' Nord pour remplacer la plaque, dont le montant s'élève à 1268 € HT, soit 1516.53 € TTC.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **Commission Environnement Fontaine**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a vu le maintien de sa première fleur au concours régional des villes et villages fleuris.

Un chèque de 150 euros a été remis à la commune par le Conseil Régional, le Conseil Général a remis un bon d'achat de 50 euros et 7 plantes vivaces.

### **RUE DE LOUGRES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Les dossiers de demande de subvention (travaux de voirie rue de Lougres) pour l'année 2014 doivent être déposés au Conseil Général avant le 31 octobre 2013 pour un accord en juin 2014.

Deux dossiers de demandes sont à inscrire : « création de trottoirs » et « aménagement de sécurité ».

A la demande du STA, le projet doit être présenté en une seule phase.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de mise en sécurité, rue de Lougres, dont le montant s'élève à 579 229.10 euros HT.

- se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres : 55 788.10 euros,

Emprunts : 350 000 euros,

Subvention trottoir : 30 000 euros,

Subvention sécurité : 5 400 euros,

Convention OPSA : 138 041 euros.

- sollicite l'aide financière du Conseil Général et éventuellement autre organisme.

- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention « création de trottoirs » et de quatre ans pour celle concernant « aménagement de sécurité ».

### **TRANSFERT DU PERSONNEL AU SIVU DE LA CHAULIERE**

Suite à la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ayant en charge les compétences scolaires et péricolaires, il est proposé au Conseil Municipal :

- de transférer au SIVU de la Chaulière, les agents communaux qui exercent en totalité leurs fonctions au sein de l'école, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- de supprimer :

Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 26.60 heures,

Un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à 24.60 heures,

Un poste d'accompagnatrice scolaire non-titulaire à 9 heures.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité le transfert de ces trois agents au SIVU de la Chaulière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et la suppression des trois postes.

### **SYDED TRANSFERT DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération rue de Lougres Tr.2 potentiellement génératrice de Certificats d'Energie (CEE) au fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SYDED et assurée par ses soins.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par l'opération susvisée,

- autorise le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economies d'Energie concernés.

## **REVISION DES TARIFS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, que les tarifs suivants soient appliqués, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014:

### **Salle des Associations**

#### **Habitants du village**

- Banquets (repas, mariage...) : 140 €
- Le jour supplémentaire : 60 €
- Apéritif : 65 €
- Séminaire : 55 €

#### **Habitants et associations extérieures**

- Banquets (repas, mariage...) : 490 €
- Le jour supplémentaire : 100 €
- Apéritif : 170 €
- Séminaire : 130 €
- Spectacle : 340 €

Associations communales : souper dansant ou spectacle gratuit, après accord du Conseil Municipal. Le tarif « habitant du village » est applicable uniquement aux habitants de la commune en vue d'une fête familiale strictement personnelle.

En cas de dédit, le chèque d'avance encaissé lors de la réservation ne sera pas remboursé, sauf si la salle est relouée.

Les réunions de fonctionnement et d'information à caractère communal sont gratuites (Communauté de Communes, SIVU, vente de bois...)

Une participation pour les frais d'électricité sera demandée soit :

- tarif jour : 0.15 € / kwh
- tarif nuit : 0.11 € / kwh

Des relevés du compteur seront donc réalisés avec le locataire lors de la remise des clés.

### **Salle du Préau**

- le week-end : 65 €
- la journée : 40 €

La salle du préau est réservée uniquement aux habitants de Sainte-Marie, pour une manifestation à caractère familiale SEULEMENT.

**Location de chasse** : 45 €

**Licence débit de boisson** : 45 €

**Chauffage logement au-dessus Mairie** : par mois

- Melle MARCHAND Christine : 70 €
- M. et MME BERTIN Emmanuel : 100 €

**Cornet de Noël pour les enfants de l'école** : 8.50 €

**Concession cimetière** :

- durée 30 ans :

- Columbarium : 650 €
- Concession simple : 70 €
- Concession double : 140 €

- durée 50 ans :

- Columbarium : 960 €
- Concession simple : 110 €
- Concession double : 220 €

- Jardin du souvenir : 50 €

**Distillation** : 15 € la journée

**Pressoir** : 20 € la journée

**Droit de place :** Forfait de 3 mois : 5 mètres linéaires pour 60 euros.

Forfait de 3 mois : le mètre linéaire supplémentaire pour 12 euros.

Forfait journalier ponctuel est de 15 €.

Ces forfaits sont à payer obligatoirement en début de période.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**Droit de place des forains**

Sur proposition, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité, pour que soit appliqué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le tarif de droit de place de 0.50 € le m<sup>2</sup>, plus un droit de place fixe de 10 € aux propriétaires de manège, au profit du Comité des Fêtes de Sainte-Marie.

**EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES**

Le Conseil Municipal exonère l'ensemble des associations de la commune de Sainte-Marie de la taxe sur les spectacles pour l'année 2014.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE COTES IRRECOUVRABLES**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que la Trésorerie nous demande de mettre en « non-valeur » des titres dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu.

-LA MAIN MAGIQUE – loyers local commercial – 2010 à 2011 – liquidation judiciaire – 4132.50 €,

-GARDENIA – loyers local commercial – 2012 à 2013 – liquidation judiciaire – 1975.97 €.

Accord à la majorité du Conseil Municipal (10 voix – 1 abstention).

**DIVERS**

**Courrier de M et MME HERRANNEY :**

Suite à leur location de la salle des associations des 5 – 6 octobre 2013, Monsieur et Madame HERANNEY nous ont fait part, par courrier de leur mécontentement suite à certains désagréments.

Ils demandent une baisse du prix de la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité une remise de 100 euros à cette location.

**Remerciements CEGFC :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre d'Entraide Généalogique de Franche Comté nous remercie pour la subvention de 200 euros.

**Rapport CCVR et SIVU :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle station de traitement d'Echenans est en service et que son inauguration est prévue le samedi 16 novembre 2013.

Le Maire, Ph. RINGENBACH